



Mme Charlina Vitcheva  
Directeur général de  
Affaires maritimes et pêche (MARE)  
Commission européenne  
Rue Josef II 99  
1000 Bruxelles  
Belgique

Dun Laoghaire, 27 août 2021

**Objet : Mesures techniques dans les eaux de l'UE et du Royaume-Uni**

Chère Madame Vitcheva,

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales reconnaît que la DG MARE a travaillé sur un acte délégué comprenant des mesures techniques et un plan de rejet pour les eaux occidentales septentrionales qui sera en place jusqu'à la fin de 2022. Une fois l'acte délégué entré en vigueur, une autre étape sera une discussion sur le sujet avec le Royaume-Uni dans le cadre du comité spécialisé de la pêche, comme le prévoit l'accord de commerce et de coopération.

Dans le même temps, le CC EOS est conscient que le Royaume-Uni mettra en œuvre de nouvelles mesures techniques à partir de septembre de cette année et que la Commission a déjà fourni des commentaires sur celles-ci, après avoir consulté les États membres concernés. Il s'agit d'une question urgente pour le CC EOS, car le fait d'avoir différentes mesures à respecter lors du franchissement de la frontière entre les eaux de l'UE et du Royaume-Uni représente une grande préoccupation et une grande difficulté pour les pêcheurs. Ainsi, le CC EOS exhorte la Commission à s'assurer que les mesures entre les eaux de l'UE et du Royaume-Uni sont aussi cohérentes et harmonisées que possible.

Une autre mesure britannique nécessitant une attention à cet égard serait en train de devenir active à partir d'octobre. Le CC EOS espère que des éclaircissements pertinents sont également demandés par la Commission concernant l'extension des conditions d'autorisation de zone unique pour les chalutiers à perche dans une partie de la zone CIEM 7e.

Au cas où des mesures différentes seraient en place, le CC EOS cherche à clarifier la procédure à suivre lorsqu'un navire franchit la ligne entre les eaux de l'UE et du Royaume-Uni. Nous espérons





que cette question sera traitée en priorité au sein de la commission spécialisée de la pêche et qu'une solution efficace sera convenue.

Comme indiqué précédemment, le CC EOS est prêt à contribuer aux travaux du Comité spécialisé sur les pêches sur les sujets relevant de la compétence du CC.

Merci de votre attention sur ces sujets. Nous sommes impatients de vous entendre bientôt.

Cordialement,

Emiel Brouckaert  
Président du CC EOS

